

Fédération des CPAS



Radioscopie des politiques
d'insertion socio-professionnelle
dans les CPAS wallons

Analyse 2004

Ricardo Cherenti

Le Service Insertion professionnelle est soutenu par



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	3
PRÉCISIONS SUR LA RADIOSCOPIE 2004.....	4
MÉTHODE ET PRÉSENTATION.....	5
1. INFORMATION GÉNÉRALE.....	7
2. LES BÉNÉFICIAIRES.....	8
2.1. L'aide sociale équivalente.....	10
2.2. Points de repère pour les CPAS wallons.....	11
2.3. Analyse par province par âge et par durée.....	12
2.4. Analyse par arrondissement.....	13
3. DÉPENSES EN INSERTION.....	13
4. SERVICE D'INSERTION.....	14
5. LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE.....	15
6. EVALUATION DES COMPÉTENCES.....	15
7. LES CONVENTIONS.....	16
7.1. Les ALE.....	17
7.2. Les divers projets de CPAS.....	17
8. LE PERSONNEL DES SERVICES D'INSERTION.....	18
9. CONTACTS ENTRE SERVICES.....	18
10. MODULE DE RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI.....	19
11. DIVERS À PROPOS DES SERVICES D'INSERTION.....	19
11.1. Rapport annuel.....	19
11.2. Accès à internet.....	20
12. MISES À L'EMPLOI.....	20
12.1. Les études de la Fédération.....	20
12.2. L'art. 60 par. 7.....	21
12.3. Autres formes de mises à l'emploi.....	23
12.4. Autres données.....	23
12.5. Les formations.....	26
12.6. Les étudiants.....	27
12.7. Synthèse des formes d'insertion active.....	27
CONCLUSION.....	28
ANNEXE.....	30

INTRODUCTION

C'est en 1999 que nous avons effectué une première fois une petite enquête dans les CPAS concernant leur politique d'insertion socio-professionnelle. Les enseignements que nous en avons retirés étaient tels que l'idée d'une enquête plus détaillée et récurrente nous a paru une évidence. Dès lors, dès 2001, nous avons étendu l'enquête à l'ensemble des CPAS wallons sur un panel de questions un peu plus large.

Depuis, cette enquête annuelle rencontre un large succès, tant dans les CPAS que dans les différents niveaux de pouvoir, ou même dans l'opinion publique¹.

Notre objectif est bien d'apporter dans un premier temps aux CPAS un outil d'analyse de ce qui se fait en insertion à un moment donné (ici, juin 2004). Dans un deuxième temps, nous souhaitons souligner l'importance des CPAS comme opérateur d'insertion. Bien que leur rôle soit généralement peu visible, ils méritent une mise en lumière.

Bénéficiant d'une large diffusion, ces analyses permettent une meilleure connaissance des CPAS et, par là, nous l'espérons, une meilleure reconnaissance du travail de qualité (et de quantité) qu'ils mettent en oeuvre.

¹ L'analyse de la radioscopie 2003 ainsi que les 2 études, qualitative et quantitative de la Fédération des CPAS, S. Lemaître, *Les politiques d'insertion socio-professionnelle des CPAS wallons - Perceptions et commentaires des bénéficiaires - Rapport de synthèse et Impacts des mesures d'insertion des CPAS wallons*, ont fait l'objet d'une conférence de presse le 1.6.2004 et qui a été relayée par les différents médias.

PRÉCISIONS SUR LA RADIOSCOPIE 2004

Pour l'analyse 2004 de la radioscopie des politiques d'insertion dans les CPAS wallons, nous avons reçu 230 formulaires complétés sur 262, soit un chiffre record de près de 88 %.

Ce chiffre est d'autant plus impressionnant que le formulaire 2004 présentait quelques questions supplémentaires qui obligeaient les CPAS à une recherche plus fouillée.

Ces 88 % de CPAS représentent près de 97 % de la population totale des bénéficiaires. Il s'agit donc bien entendu d'une analyse représentative.

Rappelons néanmoins que les 12 % des CPAS n'ayant pas répondu à notre enquête représentent pour nous un manque d'information fort précieux. En effet, ces CPAS ont des pratiques qui, malheureusement, échappent partiellement à notre analyse.

MÉTHODE ET PRÉSENTATION

Pour la radioscopie 2004, nous avons recoupé et complété les informations données par les CPAS par certaines données fournies par d'autres sources statistiques, en provenance de l'INS, du Moniteur belge, de l'Iweps, etc. Et c'est l'ensemble de ces données qui, une fois traitées, nous donnent une idée de ce que sont les politiques d'insertion socio-professionnelle dans les CPAS en fonction d'un contexte socio-économique qui nous est imposé.

Si 88 % des CPAS ont répondu à l'enquête, il arrive néanmoins que dans certains cas des CPAS n'aient pu répondre à l'une ou l'autre des questions posées. Lorsque ce manque d'information nous a paru trop élevé nous n'avons pas traité la question sous peine de tirer des conclusions qui pourraient s'avérer fausses. Or, notre but est bien de conserver une rigueur et une objectivité. Par contre, lorsqu'il nous a semblé pouvoir présenter des estimations intéressantes, avec une marge d'erreur faible, nous l'avons fait.

Nous avons souhaité une présentation la plus claire possible, aussi avons-nous estimé qu'il fallait un équilibre entre les tableaux et graphiques et les textes. Nous renvoyons le lecteur en annexe pour un complément de tableau statistique qui a un intérêt certain.

Quelquefois, lorsque l'information nous a paru pertinente, nous l'avons présentée sous différents angles afin de lui donner le poids qu'elle mérite.

Précisons que nous présentons ci-après une réalité statistique et uniquement une réalité statistique. Cela permet une analyse et une réflexion de chaque CPAS. Mais nous n'avons bien entendu pas, pour ces données, une approche personnalisée des réalités et des problèmes que peuvent rencontrer les CPAS. Au-delà de ces données chiffrées, il est donc intéressant que les CPAS puissent compléter l'analyse par une évaluation qualitative qui prendra en compte autant les services rendus, la manière de le faire, les valeurs subjectives (ressenti des travailleurs sociaux, des bénéficiaires), les qualités des partenariats, etc.

Cette évaluation permettra alors au CPAS d'avoir une vision globale de son travail et du contexte dans lequel il se situe. Pour cela, nous pensons que la radioscopie est un appui, pas une fin en soi.

1. INFORMATION GÉNÉRALE

	RW	Namur	Hainaut	Liège	Luxembourg	Brabant wallon
Habitants ²	3.380.498	452.856	1.283.200	1.029.605	254.120	360.717
Chômeurs CCI ³	6 %	5,53 %	7,04 %	6,32 %	3,46 %	3,76 %
RIS ⁴	1 %	0,95 %	0,99 %	1,31 %	0,57 %	0,51 %
Aide sociale ⁴	0,37 %	0,32 %	0,27 %	0,49 %	0,35 %	0,42 %
RIS + aide sociale	1,37 %	1,27 %	1,26 %	1,80 %	0,92 %	0,93 %
Revenu moyen/hab.	23.864	23.227	22.156	24.408	22.544	29.588

Les CPAS wallons se situent, pour près de 80 % d'entre eux, dans des communes de moins de 15.000 habitants et pour plus de 90 % dans des communes de moins de 30.000 habitants. La plupart des structures sont dès lors assez "petites", avec assez peu de personnel à disposition. Leur mérite n'en est bien entendu que plus grand.

Précisons que la grosse majorité des CPAS est rurale, ce qui ajoute un éclairage sur les problèmes de mobilité, le peu d'opérateurs de formation sur le territoire, etc.

Deux provinces sont un peu épargnées au niveau du nombre de leurs chômeurs. Ce sont les provinces du Luxembourg et du Brabant wallon. A l'inverse, deux sont plus touchées: le Hainaut et Liège.

Au niveau du RIS, seule la province de Liège a un nombre supérieur à la moyenne. La moyenne du Brabant wallon est de 50 % inférieure à la moyenne régionale. C'est aussi dans cette province que le revenu moyen par habitant est le plus haut.

Il est dommage de ne pas avoir pu bénéficier cette année des statistiques du SPP Intégration sociale, ce qui nous aurait permis des comparaisons intéressantes par rapport aux 2 autres Régions et par rapport également aux années précédentes.

² Chiffre du M.B. 16.7.2004.

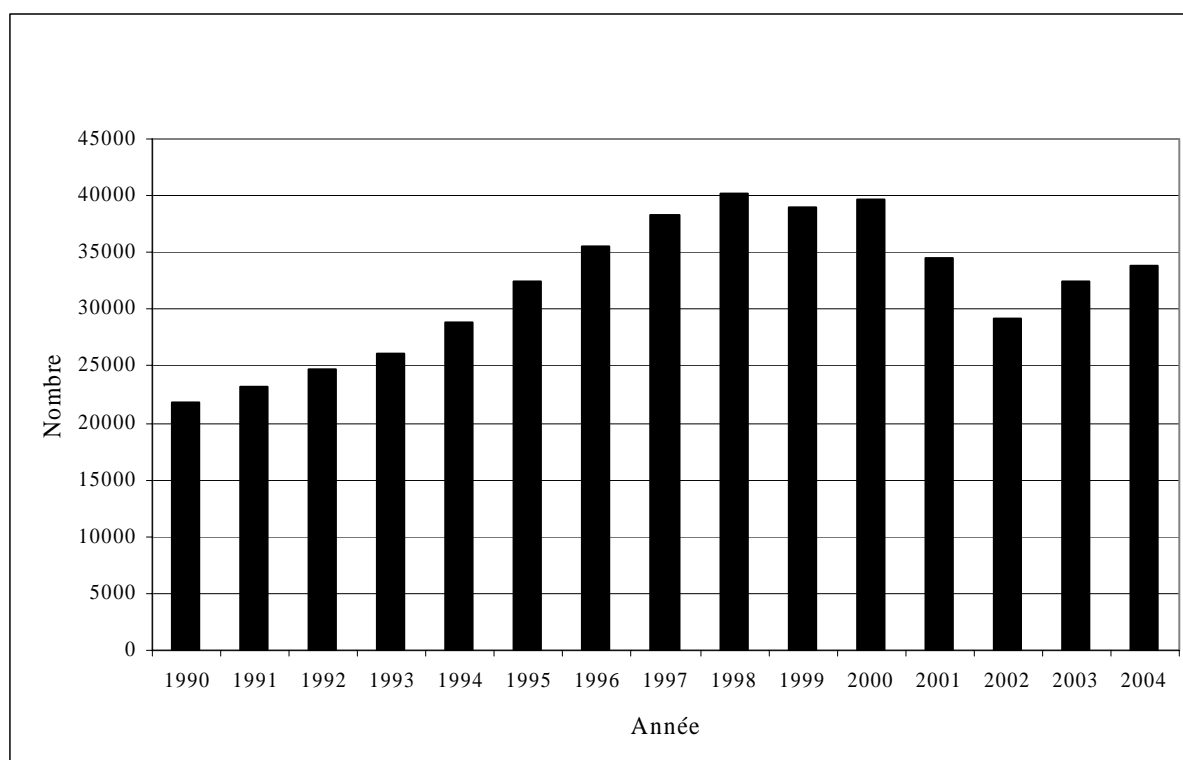
³ Chiffres Ecodata, SPF Economie, PME, Classes moyennes et énergie, 2004. Il ne s'agit pas ici du "taux de chômage". On retrouvera plus loin dans l'analyse le taux de chômage dont la moyenne régionale est de 12,2 %.

⁴ Il s'agit pour la Région wallonne d'une estimation faite sur base des 88 % des réponses.

2. LES BÉNÉFICIAIRES

Voyons l'évolution du nombre de bénéficiaires du RIS depuis 1990:

1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004 ⁵
21.735	23.174	24.782	26.067	28.914	32.535	35.551	38.366	40.245	38.998	39.633	34.501	29.229	32.538	33.861



La situation n'est pas aussi rassurante que nous le pensions l'année dernière où l'on expliquait dans l'analyse 2003 la hausse du nombre de bénéficiaires par l'individualisation des dossiers, la modification législative qui donnait aux étrangers inscrits au registre de la population le droit au RIS, et un effet "pub" de la loi du 26 mai 2002 sur le DIS.

Nous estimions alors, avec la Commission Insertion professionnelle, que cette hausse allait probablement être freinée dès la mi-2003. En juin 2004, nous voyons au contraire que la hausse est assez importante, avec une progression de l'ordre de 4 %. Il s'agit donc bien d'un chiffre préoccupant.

Soulignons rapidement cependant que les dossiers individualisés ont à nouveau été regroupés, ce qui devrait donner en 2005 une diminution du nombre de RIS.

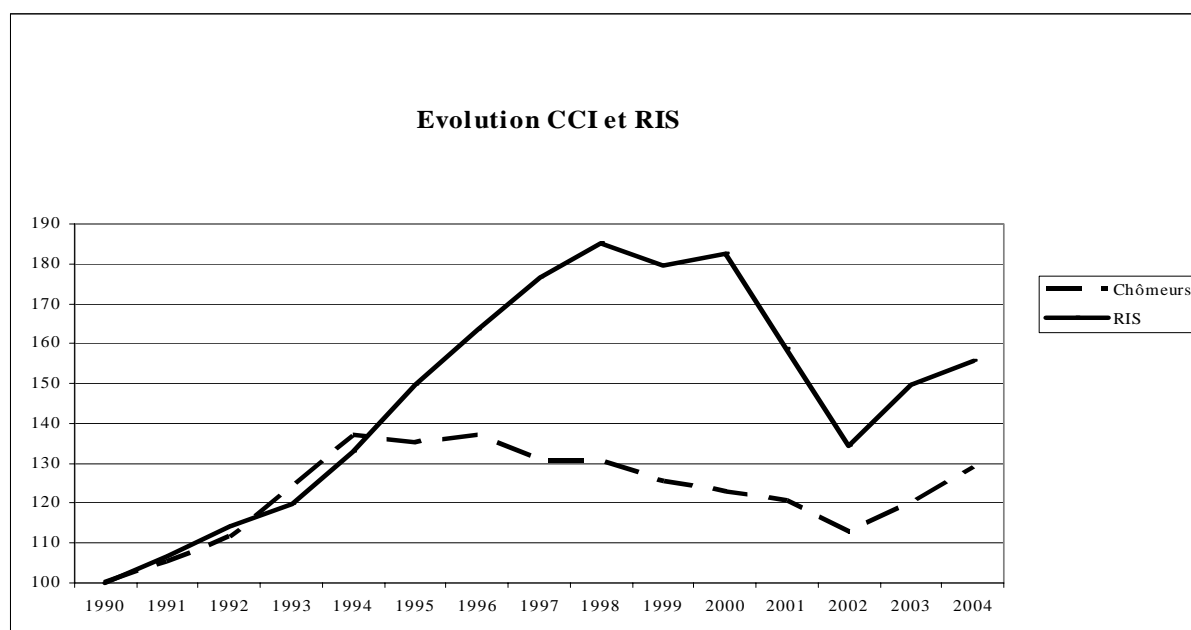
⁵ N'ayant pas de statistiques 2004 par le SPP Intégration sociale, nous avons repris d'une part les données des CPAS ayant rentré leur formulaire. Et d'autre part, pour les CPAS n'ayant pas rentré leur formulaire, nous basant sur la taille du CPAS, nous avons estimé que leur chiffre était égal au chiffre de la médiane correspondant à la catégorie de population de la commune du CPAS. Nous avons ainsi une estimation assez proche de la réalité.

Que ce soit pour les bénéficiaires, pour les CPAS qui traitent les dossiers ou pour la fiabilité des statistiques, autant de modifications sur l'individualisation des dossiers en 2 ans ne sont pas de nature à apporter de la clarté, de la compréhension et de la facilité.

2004 connaît également un problème qui explique partiellement la hausse: ce sont les exclusions du chômage. Nous savons que ces exclusions sont assez nombreuses mais il est très difficile de déterminer un chiffre exact car peu de CPAS ont des statistiques sur ces données, et notamment les plus gros CPAS. Mais le nombre d'exclusion du chômage est assez important en juin 2004, il y aurait en effet près de 750 bénéficiaires victimes d'une exclusion du chômage dans les 12 derniers mois (de juin 2003 à juin 2004). Rappelons que la mesure de contrôle et d'accompagnement des chômeurs ("le plan d'accompagnement des chômeurs") commence seulement à tirer ses effets négatifs dans la 2^{ème} moitié de 2004 et n'apparaissent dès lors pas dans nos estimations. Les CPAS ont à ce sujet tiré la sonnette d'alarme. On peut en effet craindre que la somme colossale des efforts consentis par les CPAS en insertion professionnelle ces dernières années soit partiellement anéantie par ce genre de mesure que nous seront davantage capables d'analyser lors de la prochaine radioscopie.

Notons qu'en quelques mois seulement, 500 chômeurs⁶ ont été privés de leurs droits à une allocation de chômage. Il est évident que ces personnes sont susceptibles de se retrouver en grande partie dans les rangs des CPAS, à charge des collectivités locales.

Voyons maintenant dans le contexte socio-économique, qui influence bien évidemment la donnée RIS, comment évolue le nombre de RIS avec la donnée du chômage.



On constate que l'évolution du nombre de bénéficiaires du RIS est beaucoup plus forte que celle des chômeurs. Alors que les 2 courbes dessinent la même tendance, on remarque que celle du RIS est beaucoup plus marquée.

Si nous considérons l'année 1990 comme année de base (1990 = 100), en 2004 les chômeurs sont à 129,2 tandis que les bénéficiaires du RIS sont à 155,7. Il faut bien se rendre compte que

⁶ Voir doc. Chambre, compte-rendu analytique, 3^{ème} session, 20.1.2005., p. 19.

le chiffre du chômage a une visibilité politique que le chiffre RIS n'a pas. Aussi, le gouvernement fait-il généralement de la réduction du nombre de chômeurs sa priorité au risque même d'exclure des personnes du chômage et les repousser au RIS et donc de laisser aux pouvoirs locaux le soin de prendre financièrement en charge des politiques fédérales (et c'est précisément ce que l'on rencontre avec le plan d'accompagnement des chômeurs).

2.1. L'aide sociale équivalente

1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
6.626	5.879	5.164	6.587	9.830	12.792	12.898	12.528	12.306

La tendance est ici par contre légèrement à la baisse (diminution de 1,7 %). Rappelons que l'aide sociale n'évolue pas dans une logique économique, mais dans une logique politique. Même si bien entendu cette logique politique n'est pas indépendante d'un contexte socio-économique.

On sait que depuis 2001, nous sommes passés pour la Belgique de 42.000 demandeurs d'asile à 15.000 (chiffre fin 2004). Cela se ressent à peine dans ce tableau. On peut supposer que la tendance à la baisse va néanmoins se poursuivre en 2005. D'autant que les procédures accélérées devant le Conseil d'Etat devraient permettre de réduire les dossiers en attente (actuellement de 47.000 pour la Belgique).

La répartition entre les communes est, pour l'aide sociale, plus "équitable" et, en principe, proportionnelle à la taille du CPAS. On ne voit pas les communes les plus pauvres supporter le poids de l'aide sociale. Ceci ne doit cependant pas cacher une donnée importante qui est "l'attrait" des grandes villes où se regroupent plus facilement les bénéficiaires.

Alors que nous pouvons nous montrer pessimistes pour ce qui est du RIS, nous pouvons raisonnablement nous montrer optimistes quant aux chiffres de l'aide sociale pour les années prochaines.

2.2. Points de repère pour les CPAS wallons

	le plus haut	moyenne	médiane ⁷	le plus bas
RIS	6.154	143	39	0
Aide sociale	1.851	50	26	0
Etudiants	679	21	8	0
18-24 ans	1.927	45	13	0
25-44 ans	3.724	76	25	0
45 ans et plus	2.354	50	15	0
Revenu moyen/habitant	41.602	23.864	23.419	17.172
Art. 60 par. 7	359	16	7	0
Remise à l'emploi ⁸	598	26	10	0
Mise en formation	330	10	3	0

Qu'est-ce qui détermine avant tout le nombre de bénéficiaires dans une commune? C'est bien entendu la taille de la commune. Plus la commune est grande et plus il y a de bénéficiaires, que ce soit du RIS ou d'une aide sociale équivalente. En cela, il n'y a aucune surprise.

⁷ La médiane est une valeur statistique qui corrige les valeurs les plus extrêmes et permet souvent de mieux appréhender la réalité que la moyenne. Elle répartit les termes d'une série numérique, rangée par ordre de grandeur, en 2 groupes de même fréquence.

⁸ Nous avons repris sous ce vocable l'ensemble des mises à l'emploi par le CPAS, à savoir: 60 par. 7, 61, PTP, Activa, SINE, Intérim d'insertion, mise à l'emploi sans ces subsides et personnes retrouvant un emploi par elles-mêmes après être passées par le CPAS.

Le revenu moyen par habitant, quant à lui, ne dépend pas du tout de la taille de la commune et connaît une répartition très inégalitaire en Région wallonne. On voit que dans la commune où le revenu est le plus bas à celui où il est le plus haut on a une différence de 24.430, soit plus de 41 % de différence.

Sinon, on se rend vite compte des différences entre CPAS. Ainsi, pour le RIS on va de 0 à 6.154. Pour l'aide sociale équivalente de 0 à 1.851. On peut ainsi aisément comprendre qu'il est malaisé de comparer les CPAS entre lesquels il y a de telles différences de chiffres. Mais cela ne veut pas dire pour autant qu'ils ne rencontrent pas des difficultés similaires. En effet, pour chacun, la législation est la même, la situation financière souvent très difficile, des difficultés locales, ...

Les chiffres sont des éléments d'analyse globale très importants. Ce ne sont pas les seuls. Pour avoir une bonne connaissance des CPAS, il faut aussi prendre connaissance de leur réalité législative, administrative et financière.

2.3. Analyse par province par âge et par durée

	RW	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
RIS + aide sociale	46.167	3.370	16.190	18.524	2.342	5.741
18-24 ans	26 %	25 %	29 %	24 %	29 %	28 %
- 12 mois	49 %	48 %	52 %	46 %	55 %	51 %
12 à 24 mois	32 %	24 %	27 %	38 %	26 %	27 %
+ 24 mois	19 %	28 %	21 %	16 %	19 %	22 %
25-44 ans	45 %	49 %	43 %	47 %	44 %	43 %
-12 mois	31 %	27 %	35 %	26 %	34 %	30 %
12 à 24 mois	30 %	21 %	20 %	39 %	20 %	19 %
+ 24 mois	39 %	52 %	36 %	35 %	46 %	51 %
45 et plus	29 %	26 %	28 %	29 %	27 %	29 %
-12 mois	22 %	25 %	28 %	18 %	25 %	22 %
12 à 24 mois	31 %	20 %	17 %	47 %	10 %	13 %
+ 24 mois	47 %	55 %	55 %	35 %	65 %	65 %
Etudiants	11 %	9 %	12 %	10 %	12 %	12 %

En chiffre absolu, les provinces de Liège et du Hainaut supportent + de 75 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Au niveau de la répartition par âge, ce sont les provinces du Luxembourg, du Hainaut et, dans une moindre mesure de Namur, qui ont le public le plus jeune. Il n'est dès lors pas surprenant que ce soit ces provinces qui ont aussi le taux d'étudiants le plus élevé en Wallonie.

On peut également dire que ce sont ces 3 provinces qui prennent en charge le plus rapidement ce public jeune puisque plus de la moitié de ce public reste moins d'un an au sein du CPAS. Par contre, globalement, c'est le public de la province de Liège, et du Luxembourg, qui parvient, dans les 2 ans, à remobiliser le plus ses jeunes. En effet, seulement 16 % des jeunes de Liège (19 % pour le Luxembourg) sont bénéficiaires depuis plus de 2 ans.

La province de Liège reproduit ce même schéma avec les "45 ans et plus". Par contre, le Luxembourg et le Namurois ont un taux de personnes qui restent plus de 24 mois fort élevé (65 %).

2.4. Analyse par arrondissement

Afin de ne pas alourdir la présentation par de longs tableaux, nous vous proposons de trouver ces tableaux en annexe 1 avec des données liées à l'insertion socio-professionnelle (mise à l'emploi, formation) et au contexte socio-économique (chômage, revenu moyen, taux d'activité, etc.).

Ces données permettront aux CPAS qui le désirent de prolonger leurs analyses. Mais ces données chiffrées doivent être accompagnées d'une réflexion globale dans chaque CPAS sur des aspects qualitatifs.

3. DÉPENSES EN INSERTION

Pour avoir une idée de l'évolution des dépenses liées à l'insertion, nous reprenons ci-après la notion de "budget aide"⁹.

Dépenses en insertion en euro par bénéficiaire

	2001	2002	2003	2004
médiane	1.040	1.083	1.475	1.964

Nous avons une progression des dépenses conséquentes (+ 33 %) avec, par rapport à 2003, une diminution des personnes insérées (voir à ce sujet le point 12.7.). Cela laisse entendre que les CPAS investissent davantage les aspects qualitatifs, dont les dépenses sont élevées et dont on ne voit pas les résultats à court terme. Par ailleurs, il est inquiétant de constater que les coûts des mises en insertion augmentent de manière très importante, sans qu'il y ait pour autant d'aides équivalentes des pouvoirs publics aux CPAS.

Voyons maintenant la répartition par province avec les chiffres de mises en insertion (en pourcent des bénéficiaires):

	dépense ¹⁰	mise à l'emploi ¹¹	mise en formation ¹¹
Région wallonne	1.964	13,9	5,9
Brabant wallon	1.561	11,5	7,2
Hainaut	2.690	17,2	5,3
Liège	1.496	11,7	5,7
Luxembourg	1.991	15,3	7,3
Namur	1.766	12,5	7

C'est la province du Hainaut qui consacre le plus de moyens à l'insertion. Il n'y a aucun miracle, c'est aussi la province où la mise à l'emploi est la plus importante (17,2 % de son public). Par contre, au niveau de la mise en formation on constate qu'il y a une activité moindre.

⁹ C'est-à-dire le budget total des dépenses d'insertion divisé par le nombre total des bénéficiaires (RIS + aide sociale équivalente). Notion développée par M. Jacquain lors des premières analyses de la radioscopie.

¹⁰ Dépense en insertion en euro par bénéficiaire.

¹¹ Voir aussi les points 12. Mises à l'emploi, p.17 et 12.5. Les formations, p. 21.

En province de Liège, la dépense en insertion est la plus basse. La mise à l'emploi est, avec la province du Brabant wallon, également la plus basse.

Le Luxembourg par contre offre un taux de mise à l'emploi et en formation très important, avec une dépense qui est elle aussi assez importante.

4. SERVICE D'INSERTION

En 2004, 60,3 % des CPAS ayant répondu à l'enquête ont un service d'insertion qui leur est spécifique¹². C'est une progression constante dans le temps:

2002	2003	2004
48,8 %	57,6 %	60,3 %

Quoi qu'il en soit, on constate une progression, ce qui tend à souligner l'importance pour les CPAS de mener une politique d'insertion. Ne doutons pas que la loi du 26 mai 2002 sur le DIS a favorisé l'effort des CPAS, mais ce n'est pas le seul facteur. Il y a aussi une prise de conscience que les CPAS sont, pour les bénéficiaires, les seuls à travailler à leur réinsertion durable, bien entendu avec des partenaires. Les CPAS ont un rôle moteur qui ne leur est pas suffisamment reconnu.

A côté des CPAS qui ont un service propre, il y a ceux qui ont un service en inter-CPAS. 36,2 % déclarent ainsi avoir un service d'insertion en inter-CPAS. Il ne faut bien sûr pas ajouter ce chiffre au précédent, certains CPAS ont une structure propre et une autre en inter-CPAS.

Ces chiffres nous permettent d'avoir un ordre de grandeur. Mais, il est bien évident qu'aucune des structures mises en place ne ressemblent véritablement à une autre. Mais toutes ont en commun de faire un travail remarquable avec une dimension sociale qui reste l'empreinte des CPAS.

5. LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE

Etrangement, pour 2004, 78,1 % des Présidents ont mentionné la politique d'insertion socio-professionnelle dans leur note de politique générale. C'est 3 % de moins qu'en 2003. Ce chiffre est d'autant plus étonnant que le nombre de services d'insertion socio-professionnelle est lui en hausse.

Les Présidents qui utilisent la radioscopie des politiques d'insertion pour préparer leur note de politique générale sont de plus en plus nombreux, avec 24,3 % (21 % en 2003).

Nous pouvons expliquer cette utilisation par le fait qu'à l'heure actuelle, les données statistiques sur ce que font les CPAS en insertion (et dans les autres matières d'ailleurs) sont peu présentes. Cela fait de la radioscopie une des seules sources statistique fiable actuellement.

¹² Pour cette radioscopie, nous entendons par service d'insertion les services qui ont au moins un travailleur social (même à temps partiel) affecté spécialement à la politique d'insertion et qui a un local identifié.

Ajoutons qu'un des objectifs de cette analyse de la radioscopie est bien de servir aux mandataires, aux secrétaires, aux responsables et aux travailleurs sociaux dans leurs réflexions.

6. EVALUATION DES COMPÉTENCES

56,2 % des CPAS ayant répondu à notre enquête font de l'évaluation de compétences. 48,8 % en 2003 et 35,9 % en 2002.

Ce chiffre élevé, comme en 2003, est à prendre avec beaucoup de précaution. En effet, la notion d'évaluation des compétences est fort variable en fonction du CPAS. Pour certains, il y a évaluation des compétences dès lors qu'il y a un entretien avec un bénéficiaire. Pour d'autres, un outil a été élaboré et permet une évaluation objective du bénéficiaire.

Toutefois, la progression au fil des ans du chiffre global relève un intérêt croissant pour cette notion d'évaluation.

En 2004, les 3 Fédérations régionales des CPAS ont poursuivi et achevé, sous la coordination de Vincent Libert, conseiller à la Section bruxelloise, un travail de longue haleine avec un panel de 12 CPAS (4 par Région). En 2005, ces CPAS testeront l'outil mis en place par ce groupe de travail. Cet outil sera disponible pour tous les CPAS belges pour 2006.

7. LES CONVENTIONS

Voyons l'évolution du nombre de CPAS qui concluent des conventions avec des partenaires extérieurs au cours du temps.

	Nombre de CPAS
2001	135
2002	180
2003	200
2004	203

On constate une très légère progression en 2004, mais sans oublier les très fortes progressions de ces 4 ans. En effet, de 2001 à 2004 on a progressé de plus de 50 % pour atteindre aujourd'hui 77,4 % des CPAS qui ont un partenariat avec l'extérieur.

Voyons plus précisément l'évolution de certains de ces partenariats.

	2001	2002	2003	2004
asbl	124	104	132	121
promotion sociale	53	57	61	52
Forem	43	57	84	95
mission régionale	51	41	39	46

Les conventions avec les asbl sont assez irrégulières et dépendent généralement de la politique "art. 60 par. 7" en cours. La légère diminution n'est pas en soi inquiétante si ce n'est qu'elle est le reflet d'une diminution globale des mises à l'emploi qui, elle, pose question.

La logique des conventions passées avec la promotion sociale est à peu près similaire. Sa diminution est le reflet d'une diminution globale des mises en insertion.

Alors que le partenariat avec le Forem semble déjà privilégié, celui-ci indubitablement va croître au cours des mois prochains grâce à la signature, le 4 mars 2005, d'une convention cadre dont l'objectif est de renforcer les liens entre les deux institutions et de travailler ensemble pour le bénéfice du public des CPAS¹³.

Quant aux missions régionales, elles connaissent en 2004 à nouveau une croissance. Etant un partenaire important des CPAS, nous souhaiterions, en 2005, mettre l'accent sur ce partenariat en créant le plus de passerelles possibles et en multipliant dès que possible les projets communs. Notons par ailleurs que maintenant, dans chaque conseil d'administration des MIRE, la Fédération des CPAS est représentée par un centre¹⁴.

7.1. Les ALE

Le nombre de personnes qui effectuent un travail en ALE a fortement chuté. En effet, il y avait 882 personnes en 2004 (1.088 en 2003 et 1.018 en 2002) en ALE pour une moyenne d'heure, elle, sensiblement la même, soit 24h09 par personne (24h51 en 2003).

Cela confirme ce que nous mentionnions lors de la précédente radioscopie, à savoir la très forte diminution (de 70 %) annoncée par le Bureau fédéral du Plan dans les 5 ans.

7.2. Les divers projets de CPAS

Projet	Economie solidaire	EFT/OISP	Ateliers culturels ou sportifs	FSE objectif 1	FSE objectif 3	FSE (Tok) Formation	FSE (Tok) Guidance
Nbre	65	13	33	27	17	33	21

Les CPAS sont nombreux à constituer en leur sein une série de projets qui permettent aux bénéficiaires d'aller, petit à petit, vers une insertion sociale puis professionnelle. Les CPAS sont riches de projets divers. Ceux-ci permettent aux travailleurs sociaux d'enrichir leur palette d'intervention.

Regrettons néanmoins quelquefois le manque de subsides pour ce type de projets. Et d'autres fois (FSE fédéral) une exigence administrative démesurée et une certaine méconnaissance par la cellule FSE fédérale des réalités du terrain.

¹³ Nous vous invitons à prendre connaissance de cette convention cadre sur notre site www.uvcw.be/cpas/insertion.

¹⁴ La liste de nos représentants est sur notre site www.uvcw.be/cpas/insertion.

8. LE PERSONNEL DES SERVICES D'INSERTION

Comment se décomposent les services d'insertion?

Total	assistant social	formateur	administratif	éducateur	psychologue	régent	art. 60	autres
572,8	43,3 %	12,9 %	13 %	5,2 %	3,7 %	1 %	5,6 %	15,3 %

Pas de surprise, ce sont les assistants sociaux qui représentent la grosse majorité du personnel des services d'insertion. Notons à ce propos une progression de leur présence de 3,3 %. Par contre, la proportion des formateurs diminue au profit des agents administratifs, ce qui peut facilement s'expliquer au vu du nombre sans cesse croissant des démarches administratives demandées aux CPAS, des encodages spécifiques, des recherches de subsides, etc. On peut d'ailleurs logiquement s'en étonner et s'en inquiéter à l'heure où tous les pouvoirs politiques s'accordent à mettre une priorité sur les simplifications administratives.

Il y avait en 2003, 11 % des travailleurs des services d'insertion sous contrat art. 60 par. 7. Ils ne sont plus que 5,6 %, ce qui est un signe positif. En effet, les CPAS ont probablement engagé des personnes par le biais de l'art. 60 par. 7 pour faire face aux nouvelles dispositions obligatoires apportées notamment par la loi sur le DIS. Ces postes ont certainement pour une bonne partie été ensuite transformés en poste de travail fixe.

9. CONTACTS ENTRE SERVICES

66,5 % des CPAS ont mis sur pied des contacts structurés entre le service d'insertion et le service social général (62 % en 2003).

Bien qu'en augmentation, ce chiffre reste à notre avis relativement faible car ce contact nous semble indispensable au bon fonctionnement de la structure.

Tout comme l'année dernière, il nous faut relever ici des pratiques fort différentes entre CPAS. Parmi les 66,5 %, nous avons:

- réunions formalisées entre les équipes: 84 %
- transmission de dossiers informatiques: 39 %
- transmission de fiche individuelle papier: 77,7 %
- autres: 61 %

Toute forme de relation entre les différents services est à encourager. Même s'il nous semble devoir privilégier les contacts formalisés. En effet, la formalisation apporte un cadre général à l'intérieur duquel les échanges peuvent se diversifier et apporter une harmonie dans la gestion des dossiers.

10. MODULE DE RECHERCHE ACTIVE D'EMPLOI

C'est la première fois que nous abordons la question relative à la recherche active d'emploi dans la radioscopie. Il s'avère que 26 % des CPAS wallons ont un tel module. Si à première vue cela peut paraître faible comme chiffre, il ne faut pas s'y tromper, il y a en Région wallonne près de 80 % des CPAS qui se situent dans des communes de moins de 15.000

habitants. Le chiffre de 26 % est fort dépendant de la taille de la commune comme on le voit ci-dessous:

- 10.000 habitants	11 %
de 10.000 à 14.999 habitants	24 %
de 15.000 à 25.000 habitants	47 %
+ de 25.000 habitants	64 %

Que le chiffre global soit de 26 % est dès lors en soi assez logique. On peut par contre s'étonner que seulement 64 % des CPAS de commune de plus de 25.000 habitants aient un tel module.

11. DIVERS À PROPOS DES SERVICES D'INSERTION

11.1. Rapport annuel

63,6 % des services d'insertion établissent un rapport annuel de leurs activités. C'est 7,6 % de plus qu'en 2003.

La progression est d'autant plus appréciable qu'il s'agit là d'un outil de base indispensable pour faire connaître aux conseillers et collègues le travail effectué toute l'année par le service et mettre en exergue les résultats obtenus (tant quantitatifs que qualitatifs d'ailleurs).

Mais seulement 77 % des services d'insertion qui établissent un rapport d'activités le transmettent au Conseil. Or, si le rapport est bien entendu un moment d'évaluation interne au service indispensable et si la lecture apporte au responsable du service un éclairage très instructif, il est aussi un moment de réflexion avec les conseillers.

Nous ne pouvons dès lors qu'encourager les services d'insertion à faire un rapport d'activités annuel et une présentation au Conseil.

11.2. Accès à internet

Grande surprise, 86 % des agents d'insertion ont, en 2004, accès à internet. Rappelons que le chiffre était de 52 % en 2002 et de 78 % en 2003.

Les CPAS, et en particulier les services d'insertion, semblent bien avoir pris la mesure de cet inévitable progrès.

12. MISES À L'EMPLOI

L'aboutissement espéré lorsqu'une personne s'inscrit dans un processus d'insertion socio-professionnelle est l'emploi. Et ceci est vrai bien entendu pour le CPAS, pour la société en général, mais surtout pour le bénéficiaire en particulier.

Trop souvent ignorés pour leur professionnalisme en matière d'insertion professionnelle, les CPAS ont pourtant fait plus d'une fois la preuve de leur efficacité.

12.1. Les études de la Fédération

Deux études de la Fédération¹⁵, en 2003, montrent clairement la qualité du travail fourni par les CPAS. Nous vous invitons à lire ou relire ces études. Elles montrent, contrairement à une idée répandue, que le public des bénéficiaires a globalement une appréciation positive des services d'insertion. L'image du CPAS sanctionneur et mister-cash prend du plomb dans l'aile. La réalité est toute autre. Donnons la parole à un bénéficiaire "*Avant, le CPAS essayait de réparer les trous dans la coque pour empêcher le bateau de couler. Maintenant, la machine met avant tout du vent dans les voiles pour qu'on puisse repartir*"¹⁶.

Quant à l'étude quantitative, elle aussi casse l'image du CPAS qui se contente de "mettre les bénéficiaires au chômage". Il faut savoir et il faut dire que les personnes qui ont un contrat de travail par l'art. 60 par. 7 trouvent, dans 42 % des cas, un emploi durable.

Ceux qui passent par un contrat "art. 61" sont quant à eux 68 % à retrouver un emploi durable.

Ces chiffres montrent le sérieux et le professionnalisme des CPAS. Peu d'organismes peuvent se vanter d'une telle réussite avec un public aussi défavorisé et quelquefois très éloigné de la notion même de l'emploi.

12.2. L'art. 60 par. 7

L'outil le plus utilisé par les CPAS est bien entendu l'art. 60 par. 7. C'est l'outil dont le législateur a voulu doter les CPAS en 1976 dans la loi organique des CPAS.

Le législateur d'alors a souhaité donner aux CPAS la possibilité d'engager des personnes avec l'objectif unique de leur permettre d'obtenir un droit à une allocation sociale complète.

Au fil du temps, les CPAS ont été bien au-delà de cet objectif premier et mènent actuellement une véritable politique d'insertion professionnelle de qualité avec un suivi efficace et des recherches de perspectives durables.

Evolution dans le temps du nombre de mises à l'emploi par l'art. 60 par. 7.

année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
nbre	298	319	315	449	663	793	737	879	1.039	1.590	1.687	2.525	3.157	3.930	3.790

L'évolution en 15 ans est assez phénoménale puisque depuis 1990 le nombre d'engagements par le biais de l'art. 60 par. 7 a fait un bond de 1.271 %.

Cependant, il semble bien que 2003 ait connu un pic et que le chiffre tende à se stabiliser voire à diminuer.

Rappelons ici que contrairement à ce que voudraient laisser penser certains, l'engagement par le CPAS d'un bénéficiaire en art. 60 par. 7 n'est pas sans coût pour les CPAS. Au contraire, le

¹⁵ Les deux études de S. Lemaître, chargé de mission au Service Insertion professionnelle, se trouvent sur notre site www.uvcw.be/cpas. Il s'agit de *Les politiques d'insertion socio-professionnelle des CPAS wallons - Perceptions et commentaires des bénéficiaires - Rapport de synthèse et Impacts des mesures d'insertion des CPAS wallons*.

¹⁶ S. Lemaître, *Perceptions et commentaires des bénéficiaires - Rapport de synthèse et Impacts des mesures d'insertion des CPAS wallons*, p. 18.

coût minimum d'un art. 60 par. 7 est de 10.500 euros/an¹⁷ après avoir retiré les subsides du fédéral (RIS à 100 %) et de la Région wallonne (223 euros). Mais le plus souvent les CPAS appliquent le barème public et le coût est alors de 13.900 euros. Ces chiffres montrent que malgré les efforts faits par les différents gouvernements, cette mesure, chère, mériterait une subsidiation plus forte pour davantage encourager les CPAS et soutenir leurs perpétuels efforts dans un contexte financier communal qui n'est pas toujours radieux.

Voyons dans quels secteurs sont utilisées les personnes engagées par l'art. 60 par. 7.

	CPAS	asbl	communes	entreprises privées	économie sociale	autres
2001	51 %	25 %	14 %	3 %	/	9 %
2002	47 %	19 %	14 %	8 %	/	12 %
2003	42 %	20 %	15 %	9 %	10 %	4 %
2004	38 %	19 %	15 %	9 %	14 %	5 %

Tout comme nous le constatons en 2003, la part relative des art. 60 par. 7 engagés et "utilisés" au sein même des CPAS a tendance à diminuer de manière importante au fil des ans (13 % de moins en 4 ans).

Il faut y voir 2 explications:

- les CPAS "saturent" en interne. Les possibilités au sein du CPAS ne sont évidemment pas infinies;
- depuis quelques années, les CPAS s'ouvrent de plus en plus au monde extérieur en créant une série de partenariat avec les communes, les associations, les entreprises privées et les structures d'économie sociale.

Si le chiffre des art. 60 par. 7 se stabilise, ce pourcentage devrait normalement, lui aussi, se stabiliser.

L'utilisation par les asbl reste assez stable, tout comme les communes et les entreprises privées. Par contre, le secteur de l'économie sociale est lui en forte progression. Et encore, ce chiffre, suite à une mauvaise compréhension de la question ou une mauvaise formulation de celle-ci, doit être pris avec beaucoup de prudence. En effet, il y a un décalage entre le chiffre annoncé par les CPAS (± 500) et le quota autorisé par le Fédéral pour les CPAS wallons (1.200) et épuisé par ceux-ci.

Retenons qu'il s'agit d'une formule qui laisse entrevoir des poches d'emploi possibles et qu'il faut dès lors continuer à exploiter.

L'utilisation des art. 60 par. 7 mis à disposition des entreprises privées va très probablement diminuer dans les prochaines années. En effet, les CPAS sont très nombreux à se plaindre de cet outil. A titre d'exemple, la Communauté urbaine de Charleroi présente un chiffre de 3 %. Et nombreux sont les centres à choisir de ne pas utiliser la mesure.

La Ministre de l'Action sociale, Christiane Vienne a, elle aussi, souhaité favoriser l'utilisation de l'art. 61 lorsqu'il s'agit de travailler avec une entreprise privée et a décidé de ne plus subsidier l'utilisation de l'art. 60 par. 7 dans le privé. Nous espérons dès lors voir dans le futur une hausse du nombre d'art. 61 et de son subventionnement.

¹⁷ Les charges patronales sont comprises dans ce chiffre, car celles-ci doivent obligatoirement être utilisées par le CPAS dans sa politique d'insertion.

12.3. Autres formes de mises à l'emploi

	art. 61	activa	PTP	SINE	intérim insertion
2002	197	-	242	-	127
2003	373	486	315	26	85
2004	353	431	260	79	29

Après une belle progression en 2003, le nombre d'art. 61 diminue quelque peu en 2004 avec un chiffre global de 353 emplois. Cependant, comme nous le laisse à penser certains CPAS qui ont opté pour cet outil, le chiffre va très probablement augmenter très fort en 2005 et 2006.

L'intérim d'insertion est un outil qui devient quasi insignifiant et que les CPAS rejettent en masse. Soulignons que les bénéficiaires, eux aussi, rejettent cet outil¹⁸.

12.4. Autres données

	Remise à l'emploi "autres" par le CPAS	Personne ayant retrouvé par elle-même
2001	997	1.132
2002	646	1.040
2003	539	1.053
2004	448	1.043

Ces chiffres méritent une petite explication.

Rappelons tout d'abord que les CPAS de grande et moyenne taille n'ont pas la possibilité technique de nous fournir des statistiques reprenant ces 2 points. Ce qui fait que nous avons dès lors des chiffres très fortement sous-estimés. Ils sont le fruit d'évaluation statistique basée sur une médiane régionale. A titre d'exemple, disons qu'avec cette estimation statistique, nous considérons qu'au CPAS de Charleroi 9 personnes ont trouvé par elles-mêmes un emploi dans les 12 derniers mois. Au vu de l'importance du nombre de bénéficiaires dans ce CPAS, on se rend vite compte que ce chiffre est loin en dessous de la réalité. Il n'empêche, l'estimation statistique régionale présente quand même un nombre de personnes qui ont trouvé par elles-mêmes un emploi de 1.043 (chiffre relativement stable dans le temps).

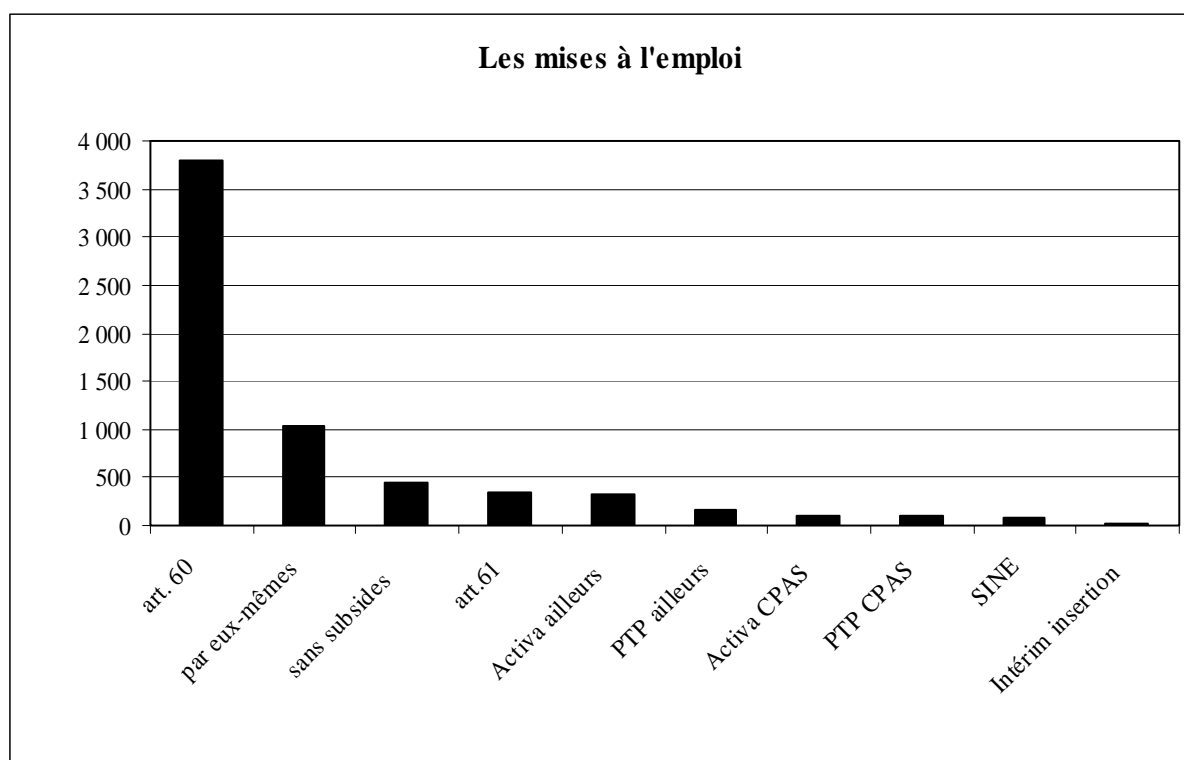
Quant aux mises à l'emploi dans d'autres mesures que les 60, 61, Activa, PTP, SINE et Intérim d'insertion (le plus souvent, ce sont des mises à l'emploi sans subsides), elles ont tendance à diminuer au cours du temps. Cela peut s'expliquer par la publicité donnée aux mesures d'aide qui fait que les employeurs optent plus facilement pour une mesure subsidiée. Mais d'autre part, ce chiffre connaît, tout comme pour les autres mesures d'insertion en 2004.

Cette diminution globale du nombre de mises à l'emploi en 2004 pose question. C'est vrai, nous l'avons vu pour les "art. 60 par. 7". Cela l'est tout autant pour les autres mesures, mis à part les SINE qui, eux, étaient anormalement bas les années précédentes.

¹⁸ Voir S. Lemaître *Les politiques d'insertion socio-professionnelle des CPAS - Perceptions et commentaires des bénéficiaires*, p. 9 - www.uvcw.be/cpas/insertion.

Quelles sont les explications possibles?

- les CPAS ont donné une très forte impulsion à leur politique d'insertion professionnelle en 2003. Il était probablement impossible aux CPAS de maintenir ce rythme;
- les personnes les plus proches d'une mise à l'emploi ont été engagées. Les bénéficiaires qui n'étaient pas prêts à l'emploi et qui restent dans les rangs des CPAS doivent maintenant suivre un parcours d'insertion qui les mènera, nous l'espérons, à un emploi;
- les CPAS manquent de personnel pour pouvoir maintenir leur politique de recherche de postes d'emploi. Et souvent, ils sont dans des bâtiments exigus. Avoir du personnel supplémentaire veut alors dire aménager le bâtiment ou en louer un autre. Et les coûts augmentent très fort (c'est d'ailleurs probablement une des causes de la hausse des dépenses en insertion);
- les CPAS débutant en insertion ont très certainement besoin davantage d'appui. Nous pensons plus particulièrement un accompagnement qui peut se faire par de l'information, par un accompagnement sur le terrain, des formations, etc. La diversité des mesures, la complexité juridique liée à celles-ci et le nombre de démarches administratives qu'elles suscitent restent dans un certain nombre de cas une barrière.



En 2004, nous avons 6.433 mises à l'emploi grâce à l'intervention des CPAS wallons. Même s'il est en légère diminution par rapport à 2003, ce chiffre reste malgré tout très important. En effet, cela représente 13,9 % de l'ensemble des bénéficiaires.

Mais soulignons que le rôle des CPAS ne cesse de se renforcer, ses missions de se multiplier, son public de s'élargir (les étudiants, les exclus du chômage, ...) sans pour autant que les moyens financiers ne suivent et sans qu'il y ait une réflexion globale des autorités sur ce flux important et incessant du public.

Au niveau provincial, voyons le taux de mises à l'emploi des bénéficiaires¹⁹.

Région wallonne	13,9 %
Brabant wallon	11,5 %
Hainaut	17,2 %
Liège	11,7 %
Luxembourg	15,3 %
Namur	12,5 %

5 % des CPAS wallons n'ont pas du tout de politique d'insertion professionnelle. Cependant, certains de ces CPAS ont opté pour une politique de mise en formation, mettant jusqu'à 60 % de leur public en formation.

D'une manière générale, les CPAS qui n'ont aucune politique d'insertion se situent dans des communes de petite taille. Pour plus de la moitié, ce sont des communes où l'on a un revenu moyen par habitant supérieur à la moyenne et où le taux de chômage est inférieur à la moyenne.

12.5. Les formations

Il y a dans les CPAS wallons 2.743 personnes en formation en 2004. Le chiffre est en diminution assez forte (- 37 %).

La répartition entre formation qualifiante et pré-qualifiante est pratiquement de 50 % pour l'un et pour l'autre. En 2004, étaient donc en formation 5,9 % du public des CPAS.

Région wallonne	5,9 %
Brabant wallon	7,2 %
Hainaut	5,3 %
Liège	5,7 %
Luxembourg	7,3 %
Namur	7 %

Ce sont les provinces du Hainaut et de Liège qui ont une politique de mise en formation la moins élevée. Le Luxembourg la plus élevée.

Notons que les CPAS de plus grosse taille ont plus de difficultés dans la mise en formation (3,5 % de mise en formation). Lorsqu'on retire des statistiques wallonnes les 9 CPAS les plus gros, le taux de mise en formation atteint alors les 8,2%. Le nombre de bénéficiaires dans les communes de grande taille est tel que le nombre d'opérateurs sur le territoire est probablement trop peu important pour permettre une mise en formation plus conséquente.

Ceci dit, pour aider les CPAS à avoir une visibilité de ce qui se fait en Région wallonne en matière de formation, nous mettrons l'accent en 2005 sur une présentation des opérateurs de formation par le biais de notre site, espérant ainsi apporter aux CPAS une meilleure photographie des opérateurs existants.

¹⁹ Voir aussi le point 3. Dépenses en insertion, p.11.

12.6. Les étudiants

Alors que les autres formes d'insertion sont à la baisse, le nombre d'étudiants dans les CPAS est, lui, à la hausse, avec 5.078 bénéficiaires soit un total de 11 % du public des CPAS.

Les CPAS sont de plus en plus amenés à gérer un nombre sans cesse croissant de bénéficiaires qui décident de poursuivre ou de reprendre leurs études.

12.7. Synthèse des formes d'insertion active

Mises à l'emploi:	6.433 bénéficiaires
Mises en formation:	2.743 bénéficiaires
Etudiants:	<u>5.078 bénéficiaires</u>

TOTAL **14.254 bénéficiaires**

Nous avons dès lors **30,9 %** de l'ensemble du public des CPAS qui se trouvent dans une forme d'insertion active.

Si nous ajoutons à ce chiffre les personnes qui ont un contrat ALE, nous arrivons alors à **32,8 %**.

CONCLUSION

Près d'un tiers des bénéficiaires entrent dans une forme active d'insertion. C'est moins qu'en 2003, mais cela s'explique notamment parce qu'en 2003 la nouvelle loi sur le DIS a quelque peu dopé l'action. Ils ont maintenant trouvé un rythme plus naturel.

Il n'en reste pas moins vrai que ces chiffres sont très importants, surtout lorsqu'on connaît les difficultés sociales que peut rencontrer le public des CPAS. Il n'y a pas, derrière ces chiffres, uniquement un travail de mise en formation ou de recherche d'emploi. Il y a une remobilisation, une remise en ordre, un encadrement actif, un suivi social, psychosocial, médical, ...

Il y a des réussites à valoriser, des échecs à expliquer, des moyens humains à mobiliser, des bilans à faire, des recherches de partenaires, de solutions pour ce qui peut paraître "annexe" vu de l'extérieur (problèmes de garde d'enfants, de logement, d'assuétude, de dettes, ...).

Le travail est considérable et doit être mis en évidence. Pour qu'une lisibilité optimale soit offerte à ces résultats, nous ne pouvons que vous recommander d'en faire la présentation à vos conseils.

ANNEXE

STATISTIQUES PAR ARRONDISSEMENT

	Arlon	Ath	Bastogne	Charleroi	Dinant	Huy	Liège	Marche-en-Famenne	Mons	Mouscron	RW
habitants	53 648	80 302	42 097	420 528	101 705	102 709	587 033	51 998	249 054	69 719	3 380 498
chômeurs⁽¹⁾	2,95	5,65	3,36	8,17	5,27	5,45	7,47	4,18	7,71	5,47	6
revenu moyen/habitant	26 138	22 367	20 899	22 017	22 240	25 230	23 920	19 901	21 246	21 083	23 864
RIS	0,55	0,55	0,55	1,15	0,68	0,95	1,62	0,73	1,22	0,83	1
aide sociale	0,18	0,27	0,34	0,27	0,39	0,37	0,56	0,3	0,26	0,91	0,37
RIS+aide soc⁽¹⁾	0,73	0,82	0,89	1,42	1,07	1,32	2,18	1,03	1,48	1,74	1,37
étudiants⁽²⁾	13	10	12	9	12	16	9	16	12	12	11
art. 60⁽²⁾	12,6	10	10,3	10	7,6	7,3	4,3	8,3	13,4	7,5	8,2
61⁽²⁾	0,2	0,1	0	1,4	0,3	0,1	1,6	0	0,3	0	0,7
Activa⁽²⁾	0,2	0,1	0	1	0,1	1,3	1,4	1,1	1	0,8	0,9
PTP⁽²⁾	0,5	1,5	0,2	0,8	0,4	0	0,8	0,1	0,7	0,5	0,5
SINE⁽²⁾	0,5	0,3	0	0,4	0	0,5	0	0	0,1	0	0,1
Intérim insertion⁽²⁾	0	0,4	0	0	0	0,1	0	0,1	0	0,4	0
sans subsides⁽²⁾	2,7	1,3	0	0,8	0,1	0,7	0,7	4,4	0,4	3,5	0,9
bénéf. lui-même⁽²⁾	7,11	5	3,4	0,8	3,6	1,3	1,1	2,6	1,3	4,3	2,2
total emploi⁽²⁾	24,1	18,9	14,1	15,5	12,6	11,5	10,1	16,9	17,3	17,2	13,9
taux chômage^(a)	9,3	12,4	8,8	21	13,9	12,3	16,4	11,7	23,9	15	12,2
taux activité^(a)	65,3	67,4	69,9	62,3	66,4	68	66,1	66,7	62,9	65,6	67,2
taux découragement^(b)	0,5	0,8	0,6	1,4	0,9	0,9	1,2	0,7	1,3	1,3	0,9
secondaire inf. au +^(c)	44,7	52,3	52,4	61,4	49,7	45,2	53	45,5	54,8	63,8	50,1
DEI au- 2ans^(c)	23,1	37,4	30	45,8	41	35,2	42,5	32,3	49,7	39	36
DEI au-10ans^(c)	3,2	8,3	4,8	10,8	7,8	7,8	10,8	4,5	14,7	8,15	7,7
investissement insert^{o (3)}	2332	1962	2492	2874	2488	2239	1251	2734	2649	1665	1964

¹ Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée

² Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RIS + aide sociale dans la zone géographique considérée

³ Il s'agit des montants en euro par bénéficiaire (RIS + aide sociale)

^(a) Chiffre au 30.6.2003, estimé par l'Iweps et l'OSEC sur base de données administratives (ONSS, Inasti, Onem, Inami)

^(b) Personnes inactives puisqu'elles pensent qu'il n'y a pas d'emploi disponible pour elles. Données du 1.10.2001, INS

^(c) Chiffre 2003, estimation du Forem

	Namur	Neufchâteau	Nivelles	Philippeville	Soignies	Thuin	Tournai	Verviers	Virton	Waremme	RW
habitants	288 659	56 687	360 717	62 492	176 409	146 211	140 977	269 366	49 690	70497	3 380 498
chômeurs⁽¹⁾	5,5	3,58	3,76	6,11	6,34	6,3	5,67	4,64	3,22	4,42	6
revenu moyen/habitant	24 930	22 175	29 588	21 447	25 193	21 409	22 193	23 821	24 882	25 461	23 864
RIS	1,1	0,55	0,51	0,68	0,96	0,69	0,73	1,03	0,46	0,42	1
aide sociale	0,33	0,46	0,42	0,15	0,21	0,19	0,21	0,37	0,47	0,42	0,37
RIS+aide soc⁽¹⁾	1,43	1,01	0,93	0,83	1,17	0,88	0,94	1,4	0,93	0,84	1,37
étudiants⁽²⁾	10	11	9	18	16	14	11	9	7	16	11
art. 60⁽²⁾	8	8	5,8	14	12,8	12,9	11	9,1	5,8	12,8	8,2
61⁽²⁾	0,1	0,1	0	0	0,3	0,5	0,3	0,5	0	0	0,7
Activa⁽²⁾	0,3	0,1	0,8	0,9	0,8	1	0,4	0,4	0,2	1	0,9
PTP⁽²⁾	0,2	0,1	0,3	0	0,1	0,2	0,4	0,1	0,4	0,5	0,5
SINE⁽²⁾	0	0	0,1	1,5	0,1	0	0	0	0,2	0,1	0,1
Intérim insertion⁽²⁾	0	0	0	0	0	0	0	0,2	0	0	0
sans subsides⁽²⁾	1	0,5	1,3	0,5	0,8	0,7	0	1,4	0,4	1,5	0,9
bénéf. lui-même⁽²⁾	1,8	2,9	2,9	2,9	3,3	2,6	8	3,7	3,9	4,3	2,2
total emploi⁽²⁾	11,5	12	11,5	20	18,5	18,2	20,5	15,8	11	20,4	13,9
taux chômage^(a)	12,8	10,4	10,2	16,2	13,6	17,5	12,9	8,9	9,2	11,6	12,2
taux activité^(a)	68,9	67,6	68	64,4	66,4	63,5	66,1	70,2	66,6	69,8	67,2
taux découragement^(b)	0,8	0,6	0,7	1,2	1,5	1,3	1,2	0,6	0,6	0,7	0,9
secondaire inf. au +^(c)	47,4	51,1	42,4	51,4	53,7	55,9	56,3	46,7	48	49,9	50,1
DEI au- 2ans^(c)	38,5	30,8	24,3	40,8	39,3	46,7	37,1	30,9	27,7	35	36
DEI au-10ans^(c)	8,6	4	4,5	9,1	8,1	11,1	9,3	5,7	4	6,3	7,7
invest. insert⁽³⁾	1419	1378	1561	3060	2852	3328	2510	2016	533	2138	1964

¹ Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre d'habitants de la zone concernée.

² Ces chiffres sont calculés par rapport au nombre de RIS + aide sociale dans la zone géographique considérée

³ Il s'agit des montants en euro par bénéficiaire (RIS + aide sociale)

^(a) Chiffre au 30.6.2003, estimé par l'Iweps et l'OSEC sur base de données administratives (ONSS, Inasti, Onem, Inami)

^(b) Personnes inactives puisqu'elles pensent qu'il n'y a pas d'emploi disponible pour elles. Données du 1.10.2001, INS

^(c) Chiffre 2003, estimation du Forem